

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2023

Délibération n° 043/2023

Objet : Renouvellement de la convention avec la DRAC et l'Education Nationale pour le développement de l'éducation artistique et culturelle dans le cadre du Pays d'art et d'histoire.

Nombre de membres du Comité Syndical : 22 représentant 22 voix
Nombre de membres en exercice : 22 représentant 22 voix
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13 représentant 13 voix

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon à Brignoles.
Il examine le point n°06 de l'ordre du jour, visé en objet.
Monsieur Michel GROS, préside

DELEGUES DES EPCI :

ETAIENT PRESENTS :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :

M GROS – D CLERCX – G FABRE – J PAUL – F PERO – JP VERAN – E AUDIBERT –
JL BONNET – C DELZERS – G FERRANTE – JL LAUMAILLER

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

H PHILIBERT – L MEAUME

Depuis 2007, le Syndicat Mixte Provence Verte Verdon, porteur du label Pays d'art et d'histoire, est conventionné avec l'Education Nationale et la DRAC dans le cadre de ses missions de sensibilisation du public scolaire à son patrimoine de proximité.

L'actuelle convention s'étant achevée fin 2023, il convient de la renouveler pour la période 2024-2026 afin de permettre la mise en place de projets pédagogiques avec les classes des écoles du territoire. Elle fixe les modalités du partenariat des trois parties à savoir :

- Les objectifs généraux et spécifiques des actions menées conjointement
- Les lieux et les publics concernés
- Les modalités de suivi et d'évaluation de cette convention
- La mise en œuvre des actions de formation
- Les modalités de communication et de valorisation des actions menées

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Où l'exposé,

LE COMITE SYNDICAL

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'approuver la convention tripartite ci-jointe avec la DRAC et l'Education Nationale, relative au développement de l'éducation artistique et culturelle dans le cadre du Pays d'art et d'histoire,
- D'autoriser le Président à signer cette convention et tout acte à intervenir s'y rapportant.

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits



Le Président du Syndicat Mixte

Michel GROS